

Toute maison a une porte d'entrée et/ou de sortie !

En ce moment se tient à Bregenz une exposition sur le référendum que le Vorarlberg avait tenu en 1919 demandant son rattachement à la Suisse. Des soucis d'équilibres religieux et linguistiques firent que le Conseil Fédéral refusa la demande, après avoir d'abord accepté d'entrer en matière. Un petit sondage réalisé en 2008 lié à cette exposition laisse entendre qu'aujourd'hui encore, la question pourrait être reposée et donner un résultat favorable !

Par ailleurs, après le refus français sur la constitution européenne, une pétition en faveur d'un rattachement de la Franche-Comté à la Suisse circula, sans suite pourtant.

Mais une question demeure, comment pourrait-on adhérer à la Confédération Helvétique ?

Ensuite, la Confédération connaît une évolution rapide et qui pourtant laisse souvent certaines aspirations sur le carreau. Les centralisations ou les harmonisations diminuent grandement les prérogatives des états cantonaux. Au point qu'il y a régulièrement des projets de réforme totale du système fédéral qui vont jusqu'à proposer de supprimer les souverainetés cantonales...


En 1993, un conseiller national avait demandé la séparation des cantons pro-européens de la Suisse, c'était certes un coup de sang et il avait ensuite retiré son intervention, mais la question de la sécession ne doit pas être esquivée. D'ailleurs, lors des débats préliminaires sur la future constitution genevoise, un député a déclaré vouloir introduire un article sur le droit à l'autodétermination de Genève. Quelques sondages ont d'ailleurs régulièrement donné une bonne frange de la population favorable à l'indépendance genevoise.

Il y a exactement 216 ans ce 19 décembre, la République Rauracienne proclamait son indépendance. Aujourd'hui, elle forme pour sa majeure partie un état souverain, membre de la Confédération Helvétique et dispose d'une large autonomie. Mais il n'est pas certain qu'il en soit toujours ainsi. Il est impossible de prédire l'évolution de la société, tant suisse qu'européenne, mais il est désormais vital de prendre en compte les volontés des peuples qui cohabitent sur ce continent et de préciser les règles pour permettre à chacun de vivre selon ses aspirations.

Nous demandons au Parlement au sens de l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale d'intervenir au niveau fédéral afin de proposer l'élaboration de modalités pour créer une porte d'entrée et /ou de sortie de la Confédération. Un peu à l'image de l'Europe qui s'agrandit, ou comme la Suisse le fit pendant les premiers siècles de son existence. La principale différence étant, fort heureusement d'ailleurs, qu'il ne s'agit plus de conquêtes sanguinaires, mais de volontés populaires librement exprimées.

Delémont, le 19 décembre 2008

Le responsable
Pascal Prince

Bregenz 
P. Prince